

CONVENTION DE SECURITE SOCIALE ENTRE LA TUNISIE ET LE LUXEMBOURG

ATTESTATION DE DROIT AUX PRESTATIONS EN NATURE EN CAS DE RÉSIDENCE DANS L'ETAT NON COMPÉTENT

Article 15, paragraphe 1, de la Convention
Article 9, paragraphes 1 et 4, de l'Arrangement administratif

L'institution compétente remplit la partie A du formulaire et en transmet deux exemplaires à l'institution de l'Etat de résidence. Cette institution remplit la partie B et retourne le formulaire à l'institution qui le lui a adressé. Si le formulaire est établi à la demande de l'intéressé, l'institution qui est tenue de le délivrer remplit la partie B et fait parvenir le formulaire à l'intéressé lui-même.

A. Attestation de droit

1	Institution destinataire
1.1	Dénomination.....
1.2	Adresse.....

2	Personne assurée
2.1	Nom de naissance Prénom du père (pour les assurés tunisiens)
2.2	Prénoms
2.3	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin
2.4	Date de naissance: ___ / ___ / _____
2.5	Nationalité
2.6	Adresse dans le pays de résidence.....
2.7	N° d'identification au Luxembourg
	N° d'immatriculation en Tunisie

3 La personne désignée au cadre 2 et les membres de sa famille ont droit aux prestations en nature de l'assurance maladie-maternité, sauf si elles y ont droit en vertu de la législation du pays où elles résident,

3.1 à partir du ___ / ___ / _____ et jusqu'à annulation de la présente attestation.

4	Institution compétente			
4.1	Dénomination.....			
4.2	Adresse.....			
4.3	Cachet	4.4	Date
		4.5	Signature

B. Notification de l'inscription ou de la non-inscription

5	La personne mentionnée au cadre 2 et les membres de sa famille			
5.1	<input type="checkbox"/> ont été inscrits chez nous le ____ / ____ / _____			
5.2	<input type="checkbox"/> n'ont pas pu être inscrits chez nous parce qu'elles ont droit aux prestations en nature en vertu de la législation de notre Etat.			
5.3	<input type="checkbox"/> les membres de la famille de la personne désignée au cadre 2 n'ont pas été inscrits parce que			
	<input type="checkbox"/> aucun membre de la famille n'a droit aux prestations			
	<input type="checkbox"/> le conjoint ou la personne qui a la garde des enfants exerce une activité professionnelle dans notre pays			
5.4			

6	Les membres suivants de la famille de la personne désignée au cadre 2 ont été inscrits:				
6.1	Noms	Prénoms	Date de naissance	Lien de parenté	N° d'identification au Luxembourg N° d'immatriculation en Tunisie
6.2	Date de l'inscription ____ / ____ / _____				

7	Institution du lieu de résidence			
7.1	Dénomination.....			
7.2	Adresse.....			
7.3	Cachet	7.4	Date
		7.5	Signature